



1996

Au niveau européen, la **déclaration de Luxembourg de 1996** "place la personne au centre de tout projet éducatif en reconnaissant les potentialités de chacun et ses besoins spécifiques".

2002

La **circulaire du 30 avril 2002**, sur l'adaptation et l'intégration scolaires, et la **loi de février 2005** promeuvent la scolarisation en milieu ordinaire : "mettre un terme à une logique de filière qui a conduit trop longtemps à enfermer les élèves perçus comme "différents" dans des classes ou sections "spéciales".

2003

En **2003**, la Dgescop précise la notion de personne à besoins éducatifs particuliers :

Il s'agit d'élèves "qui ne peuvent être scolarisés dans de bonnes conditions que si on leur prête une attention particulière pour répondre aux besoins qui leur sont propres"



Liste des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)

Elle a l'avantage de prendre en compte de nombreux élèves, non "handicapés" ayant besoin d'une "aide pour apprendre".
Elisabeth Zucman

Les BEP ne se traduisent pas en termes de manques chez les élèves (ex : manque d'attention, faible mémoire de travail, etc.) mais en terme d'adaptations que l'enseignant doit veiller à mettre en place (ex : besoin d'activités qui ont du sens, besoin d'un cadre contenant, etc.)

2013

La loi du 8 juillet 2013, installe désormais, dès le premier article du code de l'éducation (L. 111-1), le principe de l'**inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction**.

2014

Recrutement massif et déploiement d'AVS qui en 2014 deviendront des AESH...

Scolarisation en milieu ordinaire favorisée (meilleurs résultats éducatifs pour de nombreux élèves en situation de handicap, plus grande ouverture à la différence de la part des autres élèves).

2016

Développement des unités d'enseignement externalisées...



Pour une rentrée pleinement inclusive en 2019